

Distr.: Générale 2 février 2000

Français

Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 20 janvier 2000, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément au paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord de 1968 sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, le Représentant permanent du Japon souhaite, par la présente, informer le Secrétaire général que des éléments constitutifs d'un objet spatial ont été découverts sur le territoire japonais. L'objet a été découvert le 8 novembre 1999 sur une plage de l'île de Yoron, dépendant de la préfecture de Kagoshima, par des habitants de l'île. L'objet est de forme cylindrique et mesure 6 mètres de longueur et 1,25 mètre de diamètre. Il s'agirait d'un élément constitutif d'un lanceur des États-Unis d'Amérique. Une enquête a déterminé que l'objet ne présentait aucun danger, ni pour les personnes ni pour les biens, et il est entreposé provisoirement dans les locaux d'un village de l'île. Une étude est actuellement menée pour identifier l'objet, avec la coopération du Gouvernement des États-Unis.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord susmentionné, le Gouvernement japonais a également transmis ces informations au Gouvernement des États-Unis.

La Mission permanente du Japon prie le Secrétaire général de bien vouloir transmettre cette communication aux États Membres, en tant que document officiel du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'Organisation des Nations Unies.